

La CFDT a signé l'avenant au plan livraison

Pour ce spécial « PLAN LIVRAISON » la CFDT tient à faire la lumière sur les élucubrations de certaines organisations syndicales qui, non seulement divaguent, mais perdent carrément le Nord. Nous estimons avoir fait notre travail après trois mois de discussion.

■ De quoi s'agit-il exactement ?

L'avenant au « Plan Livraison », signé le 30 septembre 2010 par les syndicats CFDT, FO, et CFTC est menacé d'une « opposition majoritaire » de la CGT, SUD et de la CGC. Leurs représentants l'ont annoncé en déclaration préalable lors de la séance de signature. Faisant ainsi abstraction des avancées obtenues pour l'ensemble des personnels des agences coliposte IDF en termes de promotions (*plus de 500*) et de repos de cycles [*3 jours au total*]. Si les revendications mises en avant par ces organisations syndicales restent légitimes comme *le manque d'effectifs, la multiplication des CCP et des ruptures de contrats à l'amiable...*, il n'en demeure pas moins que le plan livraison n'en est pas la cause. Loin de là !

■ Et le personnel dans tout ça ?

Les colipostiers n'ont certainement pas besoin qu'on leur raconte des histoires à dormir debout. En effet, le « Plan de Livraison » s'applique depuis un an dans les agences. Ce qui veut dire que le personnel est apte à se prononcer sur les bons et/ou les mauvais côtés de cette organisation de travail. Malheureusement, et comme c'est souvent le cas, la CGT et SUD se font plaisir en s'opposant à tout-va à tout accord négocié et signé par la CFDT. Ceci sans consulter le personnel. Si en septembre 2009 le « Plan Livraison » n'avait pas subi de droit d'opposition majoritaire, on pouvait espérer voir le même scénario se reproduire. Il semble que ce ne sera pas le cas. En tout cas, la loi prévoit une période de réflexion de huit jours durant laquelle les non signataires peuvent faire valoir leur droit d'opposition ou s'abstenir et laisser ledit accord suivre son cours. Ce qui veut dire que ces derniers peuvent encore changer d'avis sur la question. Sait-on jamais ! En tout cas, personne ne leur en tiendra rigueur d'avoir un peu de jugeote.

■ Ce que nous avons obtenu dans l'avenant au Plan Livraison !

L'accord Plan Livraison était mis en place pour une durée déterminée d'une année. Ce qui permettait à tous les syndicats de pouvoir se prononcer deux mois avant son échéance. De la fin juin au 30 septembre 2010, la CFDT a participé dans les diverses séances de négociation pour faire valoir ses propositions.

► Sur la polyvalence?

Ce qui posait problème c'était le fait que certains chefs d'équipes ou RLA voire quelques chefs d'agences optaient pour une sécabilité tout au long de la semaine. Dans l'avenant au plan livraison, nous avons obtenu plus de précision sur la question.

« La polyvalence requise dans le plan livraison concerne les journées du : samedi, lundi et mardi. Si elle devait intervenir sur d'autres journées, elle résulterait de conditions conjoncturelles (absentéisme par exemple) et sans rapport avec l'accord pré-cité. La polyvalence hors samedi/lundi/mardi reste exceptionnelle. »

► Sur les lundis

On le sait tous, dans certaines ACP les lundis sont un casse-tête à cause des zones à fortes concentrations d'entreprises fermées le samedi. Depuis la version initiale du plan livraison, la CFDT l'avait signalé et demandait le traitement spécifique de ces circuits. Contrairement à d'autres, on sait ce qui se passe sur le terrain.

« Compte tenu de la spécificité de certains circuits (par exemple : fermeture gardiens/entreprises fermées le samedi) et de la charge reportée sur la journée du lundi, des organisations de travail spécifiques sur certaines agences Coliposte seront mises en place sans pénaliser les circuits des secteurs voisins.... »

Exemples non exhaustifs :

Sur un circuit identifié tel que ci-dessus, l'agent peut travailler selon diverses organisations :

- il travaille le samedi mais se voit confier un complément de colis pour assurer l'équivalent d'un circuit complet,*
- il ne travaille pas le samedi ou se voit libéré plus de samedis que dans l'organisation générale des 3 samedis travaillés sur 4 et, en contrepartie, il travaillera plus de lundis dans le respect des règles en vigueur*
- ou toute autre organisation négociée en local avec les agents concernés et les représentants du personnel »*

► Sur les accompagnements des tournées

On entend souvent parler d'accompagnement de circuits sans jamais en voir les finalités : *Rapports, changements, découpages* etc. Dans la plupart des cas, le découpage se fait au coupe-coupe par un chef d'équipe sans consulter l'intéressé, c'est-à-dire l'opérateur qui se tape la tournée tous les jours. Allez savoir pourquoi ! Dans le cadre du plan livraison, la CFDT a fait bouger les lignes.

« Pour tout accompagnement de l'opérateur (1 au minimum en cas d'évolution de la zone géographique), il conviendra de restituer le résultat à l'agent concerné et d'étudier avec lui les réorganisations éventuelles. Les accompagnateurs devront être formés et utiliser le même support. »

► Sur les promotions

En moins d'un an, plus de 400 agents ont été promus dans le cadre du plan livraison sur l'ensemble des agences coliposte d'île de France. Il restait tout juste une centaine à promouvoir durant cette année afin d'atteindre le nombre des 523 de l'accord initial. Rappelons que de l'opérateur confirmé au responsable de livraison sans oublier le gestionnaire ou l'animateur qualité expert, aucun poste n'a été oublié.

« La DOT Colis Ile-de-France s'engage à poursuivre les dispositifs de promotion tels que prévus dans l'accord initial. »

■ Conclusion

Tout ceci pour vous dire que l'avenant apporte des éclairages et des améliorations majeures au plan livraison initial. Le cycle de quatre semaines avec le samedi de repos sur 4, et le lundi/mardi de repos risque de disparaître s'il y a opposition SUD/CGT. C'est, disent-ils, pour vous éviter « *une descente aux enfers* ». Mais heureusement, la langue de bois a ses limites : *celles de la réalité et de la vérité !*

Avec vous, pour vous, la CFDT !

Confédération Française Démocratique du Travail
Syndicat Francilien Communication, Conseil, Culture

64, rue de Saintonge 75003 Paris

Tél. : 01 40 29 82 00 ♦ Fax : 01 40 29 82 10

www.cfdfs3c.org ♦ e-mail : contact@cfdfs3c.org